



DOSSIER DE MARIAGE CAMEROUNAIS ET AUTRES NATIONALITES

PIECES A FOURNIR:

- Photocopie **CNI** (ou **Passeport** ou **Carte de séjour/résident**) & **acte de naissance** des futurs époux ;
- Photocopie des **CNI** des témoins et Chefs/Responsables de famille qui seront présent à la cérémonie ;
- Certificat de **Contrat de Mariage** passé par devant un **Notaire** en cas de « **Séparation de Biens** » au plus tard quatre (04) jours avant la célébration du mariage ;
- Photocopie des actes de naissance des enfants reconnus avant le mariage des parents.

Dossier : remplir correctement et lisiblement les filiations ainsi que les noms des témoins au mariage. Pour ce qui est du certificat de **Célibat**, chaque conjoint devra porter le nom de deux (02) témoins qui attestent qu'il est encore célibataire et le numéro de leur CNI.

Timbres : timbrer uniquement les trois (03) fiches fournies par la Mairie (1 timbre fiscal + 1 timbre communal sur chacune d'elles) et ramener le dossier qui sera légalisé ici même.

En cas de remariage:

- pour un veuf ou une veuve, produire la photocopie de l'**acte de décès** du conjoint décédé ;
- pour un divorcé ou une divorcée, produire la photocopie de l'**acte de mariage** portant la **mention de divorce**, ou le **Jugement de divorce** et le **Certificat de non Appel** ;
- Pour un **polygame**, produire la photocopie l'**acte de mariage** portant la mention **POLYGAMIE**.

Cas de Militaire ou Gendarme: fournir autorisation préalable du **Ministère de la Défense**.

Délai de publication des bans: trente (30) jours à compter de la date de dépôt du dossier.

Rendez-vous: le MERCREDI de la semaine du mariage pour la lecture du projet et la confirmation du mariage.

Consultez votre publication de mariage dans notre site internet :

www.mairiedouala1.cm

CONTACT : Mme NKOM COLETTE 699 36 67 92